



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Duvalier-un-ex-dictateur-hors-la-loi-jamais-inquiete-par-la-France>

# Duvalier, un ex-dictateur hors la loi jamais inquiété par la France

- International - Amérique latine -



Date de mise en ligne : mardi 25 janvier 2011

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**À Baby Doc, la France complaisante. Celui qu'elle avait accepté d'accueillir « en transit » pour quelques jours en 1986 sera finalement resté vingt-cinq ans. Hors la loi mais jamais inquiété.**

**Dimanche 16 janvier, Jean-Claude Duvalier, 59 ans, est rentré en Haïti de son plein gré. Ultime pied de nez à ceux qui jugeaient indigne la bienveillance de la France à son égard et qui, depuis des années, réclamaient son expulsion.**

L'expulser ? « Impossible, on a perdu sa trace. » C'est l'explication qu'ont toujours servie, mines contrites, les autorités françaises, à quiconque cherchait des noises à l'ex-dictateur haïtien. Mais c'est une fable absolue. Depuis son atterrissage à l'aéroport de Grenoble le 7 février 1986, Jean-Claude Duvalier ne s'est jamais évanoui dans la nature.

### « Une forme d'asile régalien »

Après de vaines suggestions de destinations lointaines (dont le Royaume de Tonga) et un arrêté d'expulsion non exécuté (il sera finalement retoqué par le tribunal administratif de Grenoble), le gouvernement Fabius à son crépuscule se convertit à ce que les amis de Duvalier ont appelé « le réalisme ». Récit de l'un d'entre eux, Sauveur Vaisse, ex-avocat de Baby Doc :

« Le ministre des Affaires extérieures, Roland Dumas, a fini par admettre qu'en laissant atterrir Duvalier, Mitterrand lui avait accordé une forme d'asile régalien. Dumas m'a parlé de façon suffisamment claire pour que je me sente autorisé à dire à mon client que s'il se faisait discret, il ne pourrait rien lui arriver. »

Et depuis vingt-cinq ans, c'est ce contrat implicite qui perdure ? « Absolument. »  
L'« erreur » de Roland Dumas

Roland Dumas n'a « pas du tout les mêmes souvenirs ». Selon lui :

« Monsieur Vaisse est un homme sans parole. Il m'avait promis que Duvalier resterait moins de sept jours en France. J'ai commis l'erreur de le croire. Mais je n'ai jamais passé d'accord avec Duvalier, pas plus que le Président Mitterrand. »

Les faits ne démentent pourtant pas le deal décrit par Sauveur Vaisse. Pendant vingt-cinq ans, les autorités françaises ne vont faire aucun geste officiel en faveur du « président à vie » : le statut de réfugié politique qu'il ose convoiter lui est définitivement refusé en 1992, tout comme ses demandes de titre de séjour.

### Treize ministres sur la même ligne

En revanche, en Haute-Savoie, sur la Côte d'Azur puis en Ile-de-France, Duvalier sort miraculeusement indemne de toutes les situations critiques.

Pour s'endormir, il peut compter les ministres de l'Intérieur. Joxe. Pasqua. Marchand. Quilès. Debré. Chevènement. Queyranne. Vaillant. Sarkozy. Villepin. Baroin. Alliot-Marie. Hortefeux.

Aucun des treize qu'il voit passer place Beauvau ne remet en cause la confortable légende de l'hôte perdu de vue.

Même quand il flambe sur la Croisette. Même quand il parade en Ferrari Testarossa. Même quand il conteste en justice le divorce - ruineux - obtenu par sa femme. Ou quand un tribunal l'expulse pour impayés de sa somptueuse villa de Vallauris (Alpes-Maritimes).

A l'automne 1998, galvanisés par l'arrestation à Londres du dictateur chilien Augusto Pinochet, des réfugiés haïtiens, réunis dans le « Comité pour juger Duvalier », se font entendre. Leur président, le peintre et photographe Gérard Bloncourt, réclame « que le pays des droits de l'homme cesse de protéger Duvalier ».

### « Comme tout étranger en situation irrégulière... »

Le jour de Noël, le député communiste Maxime Gremetz relaie l'interpellation auprès du ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Qui livre sa réponse dans un courrier daté du 25 janvier 1999 :

« Bien entendu, s'il fait l'objet d'un contrôle sur le territoire français et qu'il ne possède pas de titre de séjour, [Duvalier] est susceptible de voir engager à son encontre une procédure de reconduite à la frontière, comme tout étranger en situation irrégulière et dans les mêmes conditions. »

« Bien entendu ». Sauf que les forces de l'ordre vont toujours se montrer compréhensives avec le sans-papiers Duvalier. Y compris lorsqu'elles le croisent dans des conditions homériques, comme à Mougins (Alpes-Maritimes), en juillet 1995.

### Les cocktails americanos de monsieur Valère

Cet été-là, Baby Doc vient de passer deux semaines avec sa mère à l'Eden Bleu, un deux étoiles « avec piscine ». Duvalier mère et fils s'y sont inscrits sous les noms de madame et monsieur Valère. Au bar de l'hôtel, « monsieur Valère », élocution difficile mais costume impeccable, enchaîne les americanos « boostés avec un trait de gin ».

Le gérant, Patrick Budail, le trouve plutôt sympathique. Mais il ne parvient pas à se faire payer par la société genevoise qui devait prendre en charge les frais de ce drôle de couple :

« J'en ai touché un mot à un gendarme. J'ai vu débarquer toute la brigade.

Contrairement à moi, ils savaient parfaitement à qui ils avaient affaire. Le plus étrange, c'est la familiarité avec laquelle ils se sont adressés à trois autres clients que j'hébergeais. J'ai compris que ce n'étaient pas des vacanciers mais des agents chargés de la protection de Baby Doc. »

### Fuite à bord d'une Polo blanche

L'ardoise est finalement réglée, les Duvalier autorisés à rester. Quand les retards de paiement s'accumulent de nouveau, Patrick Budail supprime une des deux chambres, renonce aux extras, puis refuse de leur servir des repas...

Le matin du 3 novembre, les Duvalier prennent la fuite à bord d'une Polo blanche. « En anciens francs, il y en avait pour dix briques d'impayés. » Patrick Budail porte plainte pour « grivèlerie » à la gendarmerie. Selon Sauveur Vaisse, « elle a très vite été classée ».

Baby Doc n'est pas parti bien loin. C'est depuis Nice qu'il échange, quelques mois plus tard, des courriers avec l'administration fiscale. En juin 1997, il dépose une demande de régularisation à la préfecture des Hauts-de-Seine. Rejetée. Mais pour l'ex-dictateur, la vie continue. Il s'installe à Paris et fait profil bas.

Jusqu'en décembre 2005 : il obtient alors un passeport diplomatique haïtien. Désormais libre d'aller et venir, la

bienveillance française devient pour lui accessoire.